



Procès-Verbal du CM 14 Septembre 2023 à 20h30

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, Thierry FONTY, René GOULESQUE, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Georges PASQUET, Patrick WESPISSE, Gilles BLANQUET, Elodie BRUNNER, Blandine LOPES, Marie-Anaïs VALETTE

Représentés : Stéphanie GUILLOT par Bernard LACOUR,

Excusé : Fabienne JUILLARD

Abs : Thomas FRAISSE

Secrétaire de séance : Patrick WESPISSE

1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de son mandat de conseillère municipale Claire SERRE en date du 29 juin 2023, est appelé à la remplacer Blandine LOPES suivante sur la liste.

La liste des conseillers municipaux est mise à jour en conséquence.

Mise à jour des commissions.

Blandine LOPES souhaite intégrer les commissions Cadre de Vie et Communication

Vote à l'unanimité

Gilles BLANQUET souhaite intégrer la commission appel d'offres

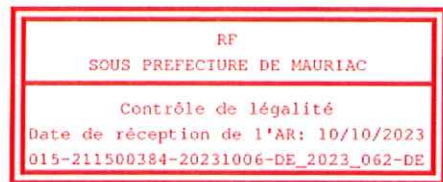
Vote à l'unanimité

2 Adoption du compte rendu du 29 Juin 2023

Adoption partie 1 **12 pour** (Blandine Lopes ne pouvant voter)

Adoption partie 2 Marie Anaïs revient sur la garde de l'enfant seul, notamment vis à vis de la convention mise en place avec les pompiers. Ce cas particulier sera étudié en commission Cadre de vie.

8 pour (Blandine Lopes, Thierry Fonty, Marie Anaïs Valette, Georges Pasquet et Patrick Wespisser ne pouvant voter)



3 Validation du programme de voirie 2023/2024

Ce programme concerne

Puy Duran	tricouches
Haute Roche	tricouches
Chaussidère	monocouche et tricouches
Salle Henri Moins (Accès arrière de la salle)	Enrobé
Le Jagounet (reprise de tronçons)	monocouche et bicouches
Vauzelles	Enrobé et tricouches
L'Ecureuil (Accès habitations)	Tricouches
Le colombier	Tricouches

Mr WESPISSE fait remarquer que la création d'une route n'est pas sans conséquence, elle impose à la commune son entretien et notamment son déneigement. Celle du colombier est difficile étroite et le retournement du chasse neige impossible.

De plus le passage de l'état de piste à route devrait s'inscrire dans un programme global car bon nombre de maisons sont dans ce cas.

Mme BRUNNER rajoute qu'elle habite à l'année au colombier depuis 10 ans, que ses enfants sont scolarisés sur Champs.

Vote à l'unanimité

4 Bail pour un pylône de téléphonie sur Embort

Concerne la signature d'un bail entre la mairie et TDF pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain située au lieu dit Suc d'Embort parcelle 114, d'une contenance requise de 150 m² plus servitude. Cette parcelle permettra la mise en place d'un pylône radioélectrique ainsi que le local technique pour la fourniture de communications électroniques.

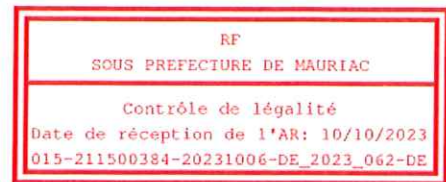
Le loyer annuel comprend un montant fixe de 500€ et un montant variable de 2000€/ par opérateur. L'objectif étant de faire disparaître la zone blanche d'Embort.

Vote à l'unanimité

5 Acquisition terrain pour la STEP de Marchal

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Marchal, nous avons besoin d'acquérir la parcelle 142 section 115 AB d'une surface de 3903 m². Après des échanges avec les familles GUITTARD et DUFFAU propriétaires, un prix de 3€ du m² nous est proposé (soit un montant de 11709 €). *Le Conseil Municipal accepte et valide l'achat du terrain sous ses conditions.*

Vote à l'unanimité



6 Personnel Communal

le conseil municipal doit valider les créations de contrats suivants pour :

- 1 agent au service technique à temps complet du 1er au 22 septembre 2023.
- 1 agent au service technique à temps complet du 1er octobre au 31 décembre 2023.
- 1 Agent du 15 septembre 2023 au 4 juillet 2024 Temps non complet 11h hebdomadaire (pour la montée des enfants à la cantine, la garderie et remplacement éventuel de ménage...)

Vote à l'unanimité

7 Location logement

Une demande pour la location d'un appartement 11 place de l'Eglise à M. FLAGEL Stéphane à compter du 1er septembre 2023 pour un montant de 250 € + 10 € de charges.

Vote à l'unanimité

8 Convention pour le local de Chasse

La convention ayant été distribué la discussion s'engage.

Mr FONTY et Mr WESPISSE font remarquer, une certaine légèreté dans la rédaction de ce document. Sur la forme avec l'utilisation des termes de bail et convention et sur le fond avec le manque de détails de ce qui sera mis à disposition de l'association, des conditions d'utilisation et des engagements respectif de la commune et de l'ACCA. Il ne serait pas inutile de faire voir un tel document par un conseil de la mairie (notaire service juridique ou autre).. De plus le cabinet d'architecture avait souhaité une convention entre les parties pour la distribution des travaux et des responsabilités.

Après discussion et pour rassurer l'ACCA le conseil municipal prend la délibération suivante et s'engage sur un accord de principe pour la rédaction d'une convention mettant à disposition un local de chasse au lieu-dit Pérols-Haut sur les parcelles 361et 363. *Cette convention devant inclure les charges des différentes parties.*

Vote à l'unanimité

Fin de séance 22h30